

*Concerne : Nouvelle Demande de permis unique par MM. Mahy, Warzee, Sohet à Achet, pour l'exploitation d'un poulailler d'engraissement rue de Achet 28/B à 5360 Hamois.*

Hamois, le 29 août 2021

**Par courriel.**

Madame la Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins,

J'ai appris via l'enquête publique qu'une nouvelle demande de permis a été introduite, concernant le projet d'implantation d'un nouveau poulailler industriel sur le territoire de notre commune. J'aimerais attirer votre attention sur les nuisances et autres problèmes liés à ce projet précis. J'aimerais surtout pointer ce en quoi ce type d'exploitation et le modèle économique qu'il sous-tend sont fondamentalement nuisibles, de manière à vous inviter non seulement à refuser ce projet précis, mais à examiner la possibilité de voter un moratoire contre l'implantation de ce genre de projet, à l'avenir, sur le territoire de notre commune puisqu'il est question d'une autre demande prochaine.

Cette demande est très comparable à la première introduite en 2020 et qui a essuyé un refus de Votre part. Hormis l'abandon du deuxième puits, elle appelle donc les mêmes remarques.

#### **Commune Agricole ou industrielle :**

Nous sommes tous attachés au maintien de l'identité villageoise et agricole de notre commune. De ce point de vue, donc, il est tout simplement inconcevable et fatigant, d'encore devoir, en 2021, argumenter en défaveur d'une vision si passéiste non pas de l'agriculture mais de l'industrie du poulet.

Le cycle du poulet est en effet limpide : arrivée des poulets de 1 jour. Eventuellement (non décrit) évacuation des surnuméraires à 35 jours. Mise de côté des cadavres. Atteinte d'une densité de 42Kg au mètre carré. Au 41ème jour : évacuation des poulets vers l'abattoir - Nettoyage.

La Belgique abat déjà 25 millions de poulets par mois (source : <https://www.belgianpoultry.com/fr>)

#### **Un bien faible lien au sol :**

Paradoxalement, alors que la demande parle d'agriculture, il s'agit d'un élevage hors-sol (béton et un paillage), caractérisé par un lien déficitaire au sol.

Autrement dit, les superficies agricoles détenues par l'éleveur ne permettent ni la production de l'alimentation des animaux, ni l'épandage de leurs effluents. Cela impliquera des zones où la concentration de produits épandus augmentera mathématiquement et, bien sûr du charroi automobile.

#### **Des nuisances :**

S'il faut reconnaître que les nuisances liées à ce type d'élevage ne sont pas directement visibles grâce aux normes que les entreprises sont tenues de respecter, il n'en reste pas moins qu'élever un nombre aussi élevé de poulets sur une surface aussi réduite exerce une pression indéniable sur le milieu, par l'artificialisation du sol, la consommation d'eau, le rejet des différents résidus de production. Ne négligeons pas non plus la pollution sonore : les ventilateurs seront une source de bruit en permanence (65 dB) qui même si considéré (par les auteurs) comme non dérangeant pour les maisons les plus proches, concourt à l'élévation du niveau de bruit général. Dans quel axe sera le ventilateur ? On ne parle pas du vent dominant (SO) qui l'envoie vers la vallée et la rue de la Creugette.

A cela s'ajouteront les bruits et la pollution de l'air créés par le charroi pour l'alimentation, l'arrivée des poulets, l'évacuation après les 42 jours, la fourniture d'aliments.

Il est ironique de voir cette demande qui engendrerait un important charroi alors que les nouveaux aménagements de trottoir entre Achet et Hamois visent à permettre une mobilité douce si compatible avec la taille et la vocation rurale (donc pas industrielle) de notre commune.

### **La provenance de l'alimentation :**

Il est probable que la nourriture industrielle des poulets de chair, telle que fournie par les négociants, soit riche en soja. Soit, une source de protéine qui est aussi source de déforestation intensive.

### **Produits toxiques :**

A notre connaissance, la demande de permis n'évoque pas :

- la toxicité éventuelle des produits de nettoyage et de désinfection après un cycle ni leur évacuation après stockage.

De même, la demande n'évoque pas le traitement des résidus d'antibiotiques.

Même si l'exploitant entend suivre les recommandations de la filière 'BELPLUME', cette association semble attacher autant d'importance à la prescription d'antibiotiques qu'à la présentation partielle sinon tendancieuse des résultats.

### **Artificialisation des sols :**

Ce projet prévoit l'artificialisation d'une superficie totale de plus de 2000 m<sup>2</sup>.

Il le présente même comme un 'plus' devant éviter la pollution, sans remarquer que l'artificialisation est par nature contraire à une bonne biodiversité.

Le schéma de développement du territoire adopté par la Région Wallonne en mai 2019 « entend réduire de moitié l'artificialisation moyenne annuelle des terres d'ici 2030. A l'horizon 2050, le SDT ambitionne de mettre totalement fin à la consommation de terres nouvelles ». Dans ce contexte, je conteste la déclaration du dossier indiquant : « impact sur les terres, le sol et les sous-sols : faible ». L'artificialisation des terres est un phénomène non-réversible.

### **Prélèvement d'eau dans la nappe :**

Ainsi que le mentionne la présentation, (page 10), 14 puits sont situés dans un rayon de 2 km autour du site, principalement utilisés à des fins agricoles.

Rien ne justifie le recours à un puits, même existant (dont la 'prise' serait accrue). Notre commune jouit d'un réseau de distribution d'eau qui a pour vocation de desservir tous les consommateurs qui participent ainsi à l'effort commun de récolte et de protection des eaux. .

### **Pérennité économique du poulailler :**

Les systèmes intensifs comme celui-ci sont aussi les plus fragiles d'un point de vue économique.

Elaborés pour offrir des productions standardisées à destination du marché de la grande consommation sinon la consommation internationale, ils sont à la merci des évolutions à moyen et long terme de ces marchés. Nous gardons encore le souvenir de l'effondrement de la filière bretonne du poulet, suite à une subite baisse des cours du poulet brésilien.

D'autre part, il faut se poser la question de l'apport que présente cette affectation de notre sol et de notre environnement pour notre commune : un projet doit certes être économiquement rentable. Il doit créer de la valeur ajoutée, par rapport aux moyens de production mis en œuvre et aux volumes produits. Le projet doit valoriser les ressources d'une région pour en retirer la plus forte plus-value. Ici, rien de tout cela. L'exploitant - qui détient et exploite déjà au moins un poulailler ne fera qu'ajouter un hall industriel certes appelé poulailler, avec une main d'œuvre réduite et une piètre utilisation des ressources.

Notre milieu pourrait être utilisé pour produire une viande de qualité, pas une production de piètre qualité. Imagine-t-on une mission éducative vis-à-vis de notre jeunesse en entassant 39600 animaux dans d'aussi mauvaises conditions ? Des alternatives existent !

La Commune pourrait très utilement favoriser plutôt la diversification dans les mode et type d'élevage, mettre en valeur les produits locaux et le savoir-faire local en favorisant les circuits courts et soutenir l'élevage et l'agriculture familiale à taille humaine qui ont longtemps prévalu chez nous.

### **“Bien-être” animal :**

Cette notion semble être quasiment absente de l'exploitation :

- Aucun parcours extérieur n'est prévu, contrairement par exemple à l'exploitation de Buresse. On est ici dans le pur industriel : aucun lien au terroir, pas de plus-value environnementale ni quasiment d'emploi généré.
- Si au départ il y aura épandage d'une couche de paille il est probable que ce sera la seule, qui aura entretemps même accueilli des animaux morts. Il y en a continûment dans ce type d'exploitation industrielle. (Selon les exploitants interrogés, entre 5 et 10%). Un élevage d'une commune voisine a détaillé le processus : cinq ballots de paille pour les 39600 poules pendant 42 jours.
- En fin de cycle, une densité de 42Kg de poulet au mètre carré pourra être atteinte. Imaginez, dessinez un mètre carré à vos pieds et vous serez convaincu(e)s du non-sens de ceci.
- L'étude spécifie qu'il y aura un éclairage minimal de 20 Lux. Est-il déraisonnable de demander un éclairage naturel, l'investisseur est-il à ce point avide de rendement ? Cet avantage naturel présente en outre l'avantage de permettre une période d'obscurité quotidienne de 6 heures, dont au moins 4 heures consécutives comme l'imposent les normes européennes.

Cette demande de permis ne vient pas à un moment anodin. Elle vient à un moment où la nécessité d'une agriculture qui s'inscrit dans un circuit court et vertueux est plus criante que jamais. Les concentrations d'animaux nous exposent collectivement à des maladies dangereuses, et si par chance elles ne surviennent pas les antibiotiques et autres produits de nettoyage inter-cycle nous exposent collectivement à des nuisances.

### **Rejeter tous les projets ?**

Il ne s'agit pas de rejeter tous les projets d'élevage systématiquement. Certains constituent une véritable alternative à l'élevage hors-sol. Produisant des aliments de qualité, valorisant les ressources et l'image d'une région tout en créant de l'emploi durable en milieu rural, certains projets méritent d'être soutenus. Cependant tout nouveau projet apporte ses effluents dans une Région wallonne déjà proche de la saturation, ce qui n'est pas rassurant pour la qualité de l'eau notamment et les nappes phréatiques qui continuent de se charger dangereusement en nitrates.”

### **Aménagement du site :**

Le permis d'urbanisme accordé en 28 août 2007 était assorti d'UNE condition qui à ma connaissance n'a pas été remplie :

*“J'émetts un avis favorable au projet présenté à la condition suivante :*

*- les plantations seront réalisées dans les deux ans suivant la mise en œuvre du présent permis au moyen d'arbres et d'arbustes d'essences régionales. ”*

A ma connaissance, cette plantation n'a toujours pas été faite.

La commune doit évidemment faire respecter cet engagement.

### Conditions d'octroi :

La commune pourrait assortir la délivrance de permis de conditions telles que la plantation d'arbres fruitiers haute-tige pour lesquels des primes pourraient d'ailleurs être obtenues.

De même ce permis pourrait être assorti d'une exigence d'aménagement du front de rue, par une palissade végétalisée, ou des plantations. Le bâtiment est en effet bien peu esthétique pour ce qui est une entrée de village.

Mais plutôt qu'un octroi, nous habitants présents et futurs (notre commune en accueille de plus en plus) attendons de votre part une réaffirmation, un engagement plus prononcé dans des actions porteuses et respectueuses de la Nature. Les GAL sont un fil conducteur intéressant dans cette perspective, plusieurs initiatives de production agricole durable ont été mises en place. Et bien sûr, l'emploi dans la Commune ne sera pas fourni par cette petite industrie du poulet industriel si vite délocalisable ou qu'un aléa fait disparaître (cfr l'autre poulailler tout proche, abandonné).

Je vous remercie donc de votre attention, et j'espère que vous lui prêterez la plus grande attention. Il s'agit d'une réelle chance pour notre commune agricole et familiale de garder la tête haute et de pratiquer l'agriculture fièrement, et de se diriger plutôt vers ce que, par exemple la Région wallonne conseille d'encourager, par exemple l'agroforesterie.

Je vous présente, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, mes sentiments les meilleurs.

Pour la section locale ecole de Hamois,  
Lucien Lemoine  
(coprésident).